

NO: R-4018-2017 (phase 2)

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO  
(ÉNERGIR)**

Demanderesse

- et -

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**  
(ci-après « **UMQ** »)

Partie intéressée

---

**AFFIRMATION SOLENNELLE AU SOUTIEN DES DOCUMENTS DÉPOSÉS EN  
PREUVE PAR L'UMQ**

(Art. 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, c. R-6.01, a. r.4.1)

---

Je, soussigné Pierre Prévost, analyste, exerçant ma profession au 7085, rue Giraud, Anjou, Québec, H1J 2H2, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'analyste mandaté par l'Union des municipalités du Québec en la présente cause;
2. J'ai préparé à ce titre le mémoire dans le cadre du dossier Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des conditions de service et tarif de Société en commandite Gaz Métro (Énergir) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 (dossier R-4018-2017, phase 2), lequel a été versé au dossier sous la cote C-UMQ-0018;
3. J'ai également préparé la présentation de la preuve amendée versée au dossier au soutien de mon témoignage;
4. Tous les faits allégués dans le mémoire de même que dans la présentation de la preuve amendée sont vrais;
5. J'adopte ce mémoire ainsi que la présentation à titre de preuve écrite pour l'Union des municipalités du Québec.

Et j'ai signé à Montréal, ce  
29 août 2018

*(s) Pierre Prévost*

Affirmé solennellement devant moi  
à Montréal, ce 29 août 2018

---

Pierre Prévost

*(s) Myriam Bisson*

---

Myriam Bisson, Commissaire à

